

**PARCS
NATURELS
RÉGIONAUX
DU GRAND EST**

Une autre vie s'invente ici

**DRAAF Grand Est
Service Régional de la Forêt et du Bois
76 avenue André Malraux
57046 METZ cedex**

Renwez, le 20 / 06 / 2023

Objet : Schéma Régional de Gestion Sylvicole
(SRGS) de la Région Grand Est
Affaire suivie par : Nicolas BOCK

Madame la Préfète,

Conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article D 122-10 du code forestier et de l'article R333-15 du code de l'environnement, vous avez adressé aux Parcs naturels régionaux du Grand Est pour avis le projet de Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) porté par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) – délégation Grand Est.

Nous tenons tout d'abord à souligner la qualité du travail réalisé et l'ensemble de la démarche de concertation mise en œuvre depuis le début du projet.

Territoires d'exception et d'innovation, la préservation et la valorisation des forêts du territoire d'un Parc naturel régional, tout comme le soutien de la filière bois, apparaissent comme des enjeux majeurs dans nos Chartes.

Même si les forêts des Parcs n'ont pas vocation à devenir des espaces naturels réglementés mais bien des espaces gérés, notre rôle premier est de concourir à la préservation de nos patrimoines naturels et paysagers qui font la richesse de nos territoires.

Malgré les effets du changement climatique observé ces dernières années sur nos forêts, le développement de pratiques sylvicoles durables, respectueuses des écosystèmes et des paysages, doit rester un des enjeux prioritaires d'un Parc, en forêts publiques comme en forêts privées.

Aussi, il nous paraît primordial que l'adaptation des forêts au changement climatique s'appuie davantage sur des solutions fondées sur la nature qui nous paraissent le gage d'une évolution la plus naturelle possible de ces écosystèmes.

Il est également nécessaire d'accentuer la prise en compte de la biodiversité dans les documents de gestion (mélange d'essences, libre évolution, arbres morts, îlots de sénescence...) et ainsi engager pleinement les propriétaires forestiers privés à afficher des objectifs environnementaux et sociaux ambitieux, afin de pouvoir bénéficier de la garantie de gestion durable.



PARCS NATURELS RÉGIONAUX DU GRAND EST

Une autre vie s'invente ici

De plus, j'attire votre attention sur la nécessité de réviser l'annexe verte de l'ex-région Champagne-Ardenne où les enjeux liés aux habitats et espèces des Directives européennes ne nous paraissent pas suffisamment pris en compte, et ainsi engager rapidement l'élaboration de cette annexe verte à l'échelle de la Région Grand Est.

Aussi et après analyse du projet de SRGS par chacun de nos différents services (cf. avis individuels de certains Parcs), il nous semble important de vous faire part conjointement de nos réserves sur cette version du SRGS et son annexe verte « Natura 2000 de Champagne-Ardenne ».

Comme vous pourrez le constater dans les différents avis émis par chacun d'entre nous, nous souhaitons réellement que les chartes des Parcs naturels régionaux soient reconnues clairement au sein du SRGS comme des projets de territoire.

Les services des Parcs se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, mes salutations distinguées.

Le Président de l'Association des 6 PNR du Grand Est,
Guillaume Maréchal

